

Consignes émanant de la Préfecture adressées aux Comités départementaux

Vincent Von-Pine
Conseiller d'Animation Sportive
Réglementation des Activités Physiques et Sportives
**En charge du dossier des Manifestations Sportives, sur l'arrondissement
d'Auxerre**
ddcspp-manifsport@yonne.gouv.fr
DDCSPP 89 – Tél. 03 86 72 69 69 (71)

Bonjour,

**Veillez trouver, ci-joint, le dossier type à utiliser pour les demandes
d'autorisation des manifestations sportives (courses) sur la voie publique.**

- 1. Je vous demande de bien vouloir, dès à présent, faire passer
l'information à vos clubs organisateurs.**
- 2. La dématérialisation est de rigueur, aussi nous souhaitons que les
comités (ou ligues) visent le dossier et émettent un avis avant de nous le
transmettre par mail (après l'avoir scanné).
Cela peut générer un délai supplémentaire, veuillez en prendre note.**
- 3. De la même manière, chaque demande de complément d'information
sera transmis au comité et à l'organisateur.**
- 4. Le cerfa peut être utilisé en complément de ce dossier, ainsi que tout
autre document.**
- 5. J'attire votre attention sur :**
 - la conformité de l'attestation d'assurance (selon le code du
sport – voir pièce jointe)**
 - l'attestation ou la convention de présence des secours ; celle-ci
doit comporter suffisamment de détails concernant le nombre
et la qualification des sauveteurs et le type de véhicule utilisé.**

Ce dossier est aussi valable pour les sous-préfectures d'Avallon et de Sens, cependant le point numéro 3 reste une initiative de la DDCSPP.

Un dossier de demande d'homologation de circuit est en cours de réalisation.

**Cordialement,
Vincent Von-Pine**

Pièces jointes :

- Liste associations de secours agréées**
- Attestation assurance**
- Convention avec organisme de secours**
- Demande autorisation de course**
- Liste des communes par arrondissement**